



## Le secteur automobile en Algérie

Actualisation du 30 août 2009

© MINEIE – DGTPE - UBIFRANCE

**Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001 : 2000**  
Avec 327 506 véhicules importés en 2008, soit une hausse de 49,4 % par rapport à 2007, le marché algérien de l'automobile, premier marché du Maghreb, a connu une croissance sans précédent. Mais l'impact des mesures prises récemment par les pouvoirs publics pour réduire les importations (le segment des véhicules industriels étant le seul à disposer d'une production locale) se ressent d'ores et déjà sur les ventes de véhicules automobiles.

### Généralités

#### Parc automobile au 31/12/2006

| Genre             | Nombre    |
|-------------------|-----------|
| Véhicule Tourisme | 2.042.824 |
| Camionnette       | 687.391   |
| Camion            | 322.698   |
| Autocar, Autobus  | 54.769    |
| Remorque          | 103.028   |
| Tracteur Routier  | 53.114    |
| Véhicule Spécial  | 3.071     |
| Tracteur Agricole | 125.892   |
| Total             | 3.402.294 |

Source ONS

Le Ministre algérien des Transports a récemment estimé le parc automobile algérien à 5,5 millions de véhicules.

### Présentation générale du secteur

Avec plus de 3 millions de véhicules, selon les dernières données statistiques disponibles, l'Algérie dispose du premier parc du Maghreb et du deuxième parc du continent africain. Grâce à l'ouverture du crédit automobile en 2001, aux mesures adoptées en 2005 (interdiction d'importer des véhicules d'occasion et contrôle technique obligatoire), le parc s'est considérablement renouvelé. L'âge moyen reste toutefois élevé avec 77% des véhicules âgés de plus de dix ans et seulement 17% de moins de cinq ans.

Les véhicules automobiles sont généralement distribués par des filiales de constructeurs (exemple : Renault, Peugeot) ou par des importateurs exclusifs (exemple : Citroën, Ford). Depuis février 2007, une vingtaine de concessionnaires se sont constitués en association, l'Association des Concessionnaires Automobiles d'Algérie (AC2A), qui a pour ambition de devenir une force de proposition et une interface entre la corporation et les pouvoirs publics.

Rappelons que l'année 2008 a battu tous les records en termes d'importations avec 327.506 véhicules acheminés en Algérie.

Ce sont les constructeurs asiatiques qui ont le plus vendu durant ce dernier exercice, avec Hyundai qui a écoulé 40.915 véhicules soit 18% de part de marché. Toyota vient en deuxième position, avec 30.948 véhicules vendus, pour une part de marché de 14%.

Le premier représentant français, Renault arrive en troisième position avec 31.128 véhicules écoulés, ce qui correspond à 14% de part de marché.

### Marché

#### Des incertitudes pèsent sur les importations

Avec l'instauration, en 2008, d'une taxe sur les véhicules neufs, le gouvernement algérien avait déjà clairement montré sa volonté de limiter les importations dans ce secteur et annoncé vouloir favoriser l'émergence d'une industrie locale. Cette tendance s'est confirmée en 2009, avec d'autres mesures annoncées, notamment dans la Loi de Finances Complémentaire 2009 (LFC) adoptée le 22 juillet 2009, qui risquent d'affecter les importations. C'est en premier lieu l'interdiction du crédit à la consommation (hors immobilier), puis la hausse de la taxe appliquée sur les véhicules neufs qui était décidée dans le même temps ; depuis le 27 Juillet 2009, les acheteurs de véhicules de tourisme et utilitaires dont la cylindrée est supérieure à 2500

cm3 doivent s'acquitter d'une taxe comprise entre 200.000 et 300.000 Dinars. Ces nouvelles contraintes ont eu des conséquences immédiates sur les consommateurs qui, pour bon nombre d'entre eux, diffèrent leurs achats.

Parallèlement, le Ministère des transports a annoncé la mise en œuvre d'une mesure visant à désengorger le port d'Alger et réguler le trafic portuaire, dont l'application effective est prévue à compter du 1er octobre 2009. Celle-ci prévoit que les navires de transport de véhicules ne déchargent plus à Alger, mais à l'est et l'ouest du pays au niveau des ports de Djen-Djen, Mostaganem et Ghazaouet. Cette mesure, si elle est appliquée, induira une nouvelle organisation logistique lourde, qui pourrait conduire à de nouvelles hausses des prix pour le consommateur final.

## La tendance en 2009

### Ventes 2009 au 31/07

| Marques           | Ventes |
|-------------------|--------|
| Renault           | 25 416 |
| Hyundai           | 21 429 |
| Toyota            | 17 639 |
| Peugeot           | 15 264 |
| Chevrolet         | 13 606 |
| Dacia             | 12 257 |
| Kia               | 9 017  |
| Suzuki<br>Elsecom | 8 794  |
| Volkswagen        | 7 897  |
| Nissan            | 5 539  |

Source : AC2A

Le marché automobile algérien a connu une baisse de 10,5% durant le premier semestre 2009, comparé à la même période en 2008. En effet, selon les données du Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes (CNIS), l'Algérie a importé 153.292 véhicules contre 171.277 durant la même période en 2008. La valeur globale a augmenté, passant de 128 milliards de dinars au premier semestre 2008 à 142 milliards de dinars sur les six premiers mois de l'année 2009. Il semblerait que cette période de crise profite aux marques européennes et notamment françaises, grâce à une politique commerciale agressive au niveau des prix et la hausse du yen qui pénalise les marques japonaises. Ainsi, concernant les ventes, le groupe Renault arrive en première position avec 20.886 véhicules commercialisés sur le premier semestre. Ces bons chiffres sont à attribuer au succès des modèles de la marque Dacia et Renault Symbol, très prisés actuellement. Peugeot n'est pas en reste avec 13.657 véhicules vendus, se positionnant ainsi à la quatrième place. Quand aux marques asiatiques, Hyundai et Toyota respectivement seconde et troisième, elles ont vu leur ventes reculer de 24 % et 21%.

Avec l'entrée en vigueur des mesures de la LFC 2009, dont la fin du crédit à la consommation, la fin de l'année s'annonce toutefois difficile pour tous les constructeurs et leurs concessionnaires.

## Perspectives

### La pièce de rechange, un marché amené à se développer

#### 10 plus importants fournisseurs de l'Algérie en 2008

##### Parties et accessoires de véh. automobiles (1000 USD)

| PAYS      | 2008    |
|-----------|---------|
| Total     | 282 395 |
| France    | 48 997  |
| Chine     | 37 255  |
| Allemagne | 31 487  |
| Japon     | 18 368  |
| Italie    | 17 768  |
| Ukraine   | 15 130  |
| USA       | 15 121  |
| Espagne   | 14 209  |
| Turquie   | 13 527  |
| Russie    | 11 735  |

Source : CNIS

Dans un contexte morose pour les voitures neuves et en présence d'une industrie locale de la pièce détachée qui ne peut répondre à la demande locale, le marché de la pièce de rechange importée pourrait croître de manière significative. Selon le CNIS, le montant des importations de pièces détachées destinées à l'automobile est estimé à environ 500 millions de dollars.

#### La contrefaçon demeure un fléau

La majorité des pièces de rechange contrefaisantes vendues en Algérie est importée. Ces pièces sont généralement d'origine chinoise ou, dans une bien moindre mesure, des pays de l'Europe de l'est.

Malgré les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour contrôler les pièces importées, les produits contrefaisants représentent encore près de 50% des pièces détachées vendues en Algérie.

## Réglementation

### Droits de douane : vers le démantèlement tarifaire

Les droits de douane sont appelés à évoluer conformément aux termes de l'accord d'association signé entre l'UE et l'Algérie et entré en vigueur. Concernant le secteur automobile, le démantèlement est prévu de la manière suivante :

- **la position tarifaire 8703 (voitures de tourisme et autres véhicules automobiles...)**, avec des droits de douanes de 5 %, 15 % et 30 % est reprise en liste n°2 (suppression graduelle à partir de la deuxième année suivant l'entrée en vigueur de l'accord et prend fin à l'issue de la septième année), et en liste n°3 (suppression graduelle à partir de la deuxième année après l'entrée en vigueur de l'Accord et prend fin au bout de la douzième année) essentiellement selon le degré d'élaboration des produits.

- **la position tarifaire 8708 (Parties et accessoires des véhicules automobiles)** avec des droits de douane de 15% est reprise uniquement en liste n°2.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, les droits de douanes pour la position tarifaire 8703 seront de 3%, 9% et 21%.

Dans le cadre de l'accord d'association avec l'UE, les droits de douane seront nuls en 2017.

### Régimes dérogatoires

#### Les anciens moudjahidines

Les anciens combattants (Anciens Moudjahidines) de la lutte de libération nationale ont droit tous les cinq ans à une licence d'importation de véhicule de moins de 10 chevaux en franchise de tous les droits et taxes. Depuis 2006, cette licence leur permet aussi d'acheter leur véhicule sur le marché local.

#### Cas du régime FCR (Franchise pour Changement de Résidence)

Les algériens établis à l'étranger et régulièrement inscrits auprès des services consulaires peuvent importer un véhicule de tourisme en franchise de tous droits et taxes, s'ils justifient d'au moins trois années consécutives de résidence.

Les véhicules acquis dans le cadre dérogatoire sont frappés d'une mesure d'incessibilité de 5 ans. Toutefois, cette mesure est levée dès paiement des droits et taxes proportionnellement dus.

## Pour en savoir plus

Pour toute information :

claude.masegosa@ubifrance.fr ou

louisa.ainouz@ubifrance.fr



## Pour en savoir plus :

### Salons du secteur et contacts utiles.....

#### Salons du secteur

- **Salon international de l'automobile** : du 30/09/2009 au 10/10/2009 au Palais des Expositions de la Safex (Alger)

- **Salon international du véhicule industriel et utilitaire** : du 13/10/2009 au 16/10/2009 au Palais des Expositions de la Safex (Alger)

- **Equip'Auto** : salon des équipements automobiles. Aura lieu en mars 2010 au Palais des Expositions de la Safex à Alger (**Pavillon français organisé par UBIFRANCE**)

#### Contacts utiles

- **Ministère des Transports**

**Direction des Transports et de la Circulation Urbaine**

1, chemin Ibn Badis El Mouiz (ex Poirson) – El Biar

Tel : +213 (0)21 92 98 85/86/87

Fax : +213 (0)21 92 98 94



**Etude régionale « Le marché du véhicule léger et la distribution des pièces détachées automobiles au Maghreb, en Egypte et en Libye »**

235 € H.T / 169 pages

A commander : [www.ubifrance.fr](http://www.ubifrance.fr)

**- Etablissement National de Contrôle Technique Automobile ENACTA**

Route Nationale n°5 Rouiba – Alger  
Tel : +213 (0) 21 81 74 61/ 81 75 21/ 81 42 37  
Fax : +213 (0) 21 85 10 15 / 85 10 34

**- Direction Générale des Douanes algériennes**

19, rue du Docteur Saadane – Alger  
Tél. +213 (0) 21 72 59 59 / 72 60 60  
Fax : +213 (0) 21 72 59 39 / 72 59 75

**- Association des Concessionnaires Automobiles d'Algérie**

Lotissement Benhaddadi Said « Dar diaf » villa N°41 – Chéraga – Alger  
Tél : +213(0) 21 51 35 60 / 51 66 47

Fax : +213(0) 21 51 57 87

**- Société Algérienne des Foires et Exportations - SAFEX**

Palais des expositions – Pins maritimes Alger Algérie

Tel : +213 (0) 21 21 01 23/21 01 35 à 42

Fax : +213 (0) 21 21 05 40 / 21 06 30

A noter, la parution dans quelques semaines du  
**Guide-Répertoire**  
**« Engins de TP et Véhicules industriels en Algérie » ;**

**Copyright**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Mission Economique-UBIFRANCE ou du Service Economique (adresser les demandes à).

**Clause de non-responsabilité**

La Mission Economique-UBIFRANCE ou le Service Economique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.



Adresse : ME-Ubifrance en Algérie  
Ambassade de France en Algérie  
25, chemin A. Gadouche  
16035 Hydra- ALGER

Rédigée par : Yacine SEGHIR  
[yacine.seghir@ubifrance.fr](mailto:yacine.seghir@ubifrance.fr)  
Revue par : Claude MASEGOSA  
[claudemasegosa@ubifrance.fr](mailto:claudemasegosa@ubifrance.fr)

Version originelle d'avril 2001  
Version n°3 du 5 avril 2007  
Version n°4 du 30 août 2009

**Ce document ne peut être revendu.**